

Synthèse

Version publique

Suivi des pollutions air eau

Impact

ODD principal



ODDs secondaires



Input

		2014	2015	2016	2017	2018
Total ressources engagées	Montant €	59 128 €	41 401 €	38 235 €	42 705 €	41 010 €

Output

		2014	2015	2016	2017	2018
Nombres de personnes actives	Salariés en ETP	0.5 ETP				

Outcome

Teneurs en métaux lourds et métaux traces (en µg/g de poids sec)

Plomb	Cité Um Benn	25	24	15	7.5
	Ateliers communaux	12	7.5	5.3	5.8
	Z.I. Am Monkeler	15	14	5.8	6.5

Production de la fiche

Opération d'inventaire	Schifflange 2019
Rédacteur fiche	Deveco SA - Jean-Luc Karleskind
Acteur de terrain	Guy Spanier
Validateur inventaire	Albert Kalmes

Suivi des pollutions air eau

Identification

	Entité légale	Locaux 1
Nom	Commune de Schiffflange	Service d'Urbanisme et de Développement Durable (SUDD)
Adresse	BP 11, Avenue de la Libération, L-3801 Schiffflange	BP 11, Avenue de la Libération, L-3801 Schiffflange
Web	www.schiffflange.lu	www.schiffflange.lu
Email	info@schiffflange.lu	
Responsable/ Contact	Albert Kalmes 54.50.61.304 Albert.Kalmes@schiffflange.lu	Guy Spanier 54.50.61.331 Guy.Spanier@schiffflange.lu
Forme juridique	Commune	

Intention	Quelle était l'intention de ceux qui ont lancé cette initiative ? Quelle tendance l'initiative veut-elle influencer ? Quel effet de réduction d'effets indésirables ou d'augmentation d'effets désirables est recherché ?
------------------	---

La Commune souhaite pouvoir annoncer rapidement les pollutions de l'air afin de **préserv**er la santé publique en mettant en garde contre la consommation de produits alimentaires pollués.
Diminuer la pollution des eaux et des sols.
Préserver la faune et la flore des effets négatifs des pollutions.

Description Initiative	Décrire en quoi consiste l'activité du collectif. Le cas échéant, mentionner les projets futurs.
-------------------------------	--

Pollution de l'air
 Les relevés de pollution de l'air ont commencé dès 1998. L'Administration de l'Environnement contrôlait les émissions de l'usine sidérurgique de Schiffflange et la Commune analysait les retombées dans les potagers avec des plantes indicatives, graminées et choux. Il était ainsi possible de suivre les taux d'émissions se retrouvant dans les plantes potagères des Schiffflangeois et le cas échéant prévenir la population de s'abstenir de consommer les produits des jardins locaux.
 Les usines de Schiffflange ont été mises à l'arrêt en 2011. Après la fermeture, on a continué à relever la pollution de l'air. Le plus gros pollueur disparu, s'est implantée une centrale d'enrobage routier générant un autre type de pollution de l'air. Toutefois, les craintes qui s'étaient exprimées lors de l'installation de cette usine ne se sont pas concrétisées. Celle-ci ne génère pas de pollution de l'air significative par les métaux lourds mais le constat est plutôt qu'elle impacte l'air avec des pollutions d'Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (voir Outcome) sans toutefois donner lieu à des dépassements de seuils sanitaires. La Commune maintient toutefois son réseau de surveillance de la qualité de l'air pour détecter d'éventuelles pollutions et réagir rapidement.

Pollution de l'eau
 Après que la décision de renaturer l'Alzette fut prise, les autorités ont voulu connaître le niveau de qualité de l'eau de la rivière et suivre son évolution. Les mesures commencèrent en 2000 et visaient à contrôler si les tronçons de renaturation produisaient des effets. Une amélioration a bien été constatée mais le suivi montrait également que le cours d'eau n'arrivait pas à "digérer" les polluants introduits. En effet, un cours d'eau possède une certaine capacité d'auto-épuration lui permettant de se régénérer. Si celle-ci avait bien été augmentée par la renaturation, pour finir le travail, il fallait rechercher et assainir les sources de pollution en amont. On a donc élargi le champ des analyses afin de déterminer à quels polluants on avait à faire et ainsi remonter aux pollueurs. Ceci a conduit à inclure dans les relevés tous les affluents de l'Alzette et, en 2012, à la signature d'un contrat de rivière. Ceci a créé le cadre d'une collaboration intense et d'un maillage des contrôles de qualité des eaux sur les affluents se déversant dans l'Alzette. On connaît aujourd'hui la plupart des polluants et des pollueurs et la résolution des problèmes de pollution de l'Alzette est en cours.

1er source de pollution : le territoire français
 Le taux d'épuration des eaux résiduelles des communes frontalières étaient de 65% en 2017.

2ème source de pollution : les conséquences de l'industrie sidérurgique au Luxembourg
 On citera le Crassier de Mondercange et les bassins de décantation de Belval qui déversent des métaux lourds dans la Dippach, respectivement le Kiemelbaach. La Zone Industrielle de Monkeler génère également des métaux lourds du fait d'une station de lavage de camions non raccordés au réseau d'épuration des eaux. Pour chaque commune, on constate qu'il y a toujours de faux raccordement et des déversements d'eaux résiduelles dans les cours d'eau.

Les solutions mises en place
 * Le projet européen A(I)QUA a financé de nouvelles installations qui ont permis d'augmenter les taux d'épuration du côté français à 80% en 2019.
 * En 2020, les eaux de ruissellement du crassier de Mondercange seront captées par pompage et traitées par lagunage.
 * Sur la ZI de Monkeler, l'entreprise de transport a bien collaboré en installant une nouvelle station de lavage et en raccordant ses rejets au réseau d'épuration.

Faiblesses - Menaces	Décrire en quoi l'activité du collectif pourrait avoir des faiblesses au regard de certaines cibles. Un exemple de faiblesses serait des créations d'emplois qui généreraient d'importantes pollutions environnementales ou une énorme ponction sur les ressources en eau ou sur un biotope protégé. Un exemple de menace serait la possibilité de plainte d'une entreprise du secteur à but lucratif pour la concurrence déloyale que lui ferait une initiative subventionnée du secteur social.
-----------------------------	---

Suivi des pollutions air eau

Classification Cible(s) ODD

1. Pour être prioritaire, il faut qu'il ressorte clairement de la description de l'intention qu'une cible soit impactée.
2. Si plusieurs cibles sont impactées, la cible la plus pertinente sera la "Cible prioritaire". Cette cible définit l'ODD prioritaire.
3. Toute autre cible d'autres ODDs que l'ODD prioritaire sera indiquée dans la zone "Cibles secondaires". Dans l'onglet "Résumé", l'initiative sera également associée à ces ODDs à titre secondaire.

ODD principal



Cible prioritaire de l'ODD principal

6.3	D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
Commentaire	Les polluants présents dans l'air se déposent sur les sols et s'infiltrent dans la nappe phréatique.

Autres cibles de l'ODD principal

6.6	D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
Commentaire	Eliminer les déversements de polluants dans les rivières

ODDs secondaires



Cibles des ODDs secondaires

9.4	D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens
Commentaire	Interventions auprès des industriels



11.6	D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets
Commentaire	Attention à la qualité de l'air



14.1	D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments
Commentaire	Améliorer les rivières améliore les mers

15.1	D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux
Commentaire	Restaurer les écosystèmes d'eau douce



15.5	Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction
Commentaire	Lutter contre la dégradation du milieu naturel

15.a	Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement
Commentaire	Projet INTERREG A(I)QUA



17.17	Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière
Commentaire	Projet INTERREG A(I)QUA

Rayonnement

Zone géographique concernée par l'initiative (Commune(s), Canton, Nation...)

Bassin versant de l'alzette Supérieure avec effets positifs sur la Sûre, la Moselle, le Rhin et puis la mer